

# INVESTISSEMENTS RESPONSABLES

ENTRETIEN AVEC SARITA BARTLETT,  
RESPONSABLE DES QUESTIONS ESG

**SIFEM investit uniquement dans des fonds et institutions financières qui respectent des standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) élevés et qui veillent aussi à ce que les entreprises du portefeuille s'engagent à respecter ces mêmes standards. Lorsque SIFEM analyse des opportunités d'investissement, ses investigations concernant la conformité et l'amélioration des standards ESG ont beaucoup de poids. Durant la période d'investissement, le gestionnaire de fonds est tenu de surveiller de près toutes les sociétés du portefeuille, de rapporter tout incident et de soumettre chaque année un rapport ESG. Depuis 2016, Sarita Bartlett est chargée des questions ESG chez Obviam, le conseiller en investissements de SIFEM.**

## QU'EST-CE QUE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE?

L'investissement responsable est une approche d'investissement qui vise à intégrer les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement, à mieux gérer les risques et à générer des retours durables et à long terme. Les ESG englobent de nombreux thèmes, dont beaucoup sont dynamiques. Ceux-ci incluent :

### Facteurs environnementaux (E) et sociaux (S)

- Main-d'œuvre et conditions de travail, y compris santé et sécurité au travail
- Efficacité des ressources et prévention de la pollution
- Communauté, santé et sécurité
- Acquisition de terrains et réinstallation involontaire
- Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques
- Populations indigènes
- Héritage culturel

### Intégrité commerciale et gouvernance d'entreprise (G)

- L'intégrité de l'entité et des individus et entités associées : fraude, corruption et blanchiment d'argent
- Engagement envers la gouvernance d'entreprise
- Structuration et fonctionnement du conseil d'administration
- Environnement de contrôle et processus
- Transparence et divulgation
- Droits des actionnaires minoritaires

## OBVIAM : COMMENT OBVIAM S'ASSURE-T-ELLE QUE LES FONDS ET LES BÉNÉFICIAIRES SOUS-JACENTS SE CONFORMENT AUX EXIGENCES ENVIRONNEMENTALES, SOCIALES ET DE GOUVERNANCE DE SIFEM?

S. Bartlett : Comme SIFEM investit essentiellement dans des fonds et non pas directement dans des sociétés privées, nous devons apprendre à bien connaître les gestionnaires de fonds avant de prendre une quelconque décision d'investissement. Il nous faut évaluer les antécédents des principaux membres de l'équipe, leurs qualifications, leur expérience et leur réputation. Nous devons être sûrs que les gestionnaires de fonds exécuteront avec succès leurs mandats, et nous voulons éviter toute association avec des individus à la réputation douteuse. Cette évaluation inclut aussi l'assurance que les gestionnaires de fonds soient bien équipés pour respecter nos exigences ESG lorsqu'ils investissent dans des entreprises pour notre compte. Nos attentes sont clairement communiquées afin de garantir l'appui de la haute direction et le caractère juridiquement contraignant des critères ESG. Ces exigences sont exhaustives et reflètent les meilleures pratiques internationales. Nous devons en particulier être absolument certains que les fonds n'investiront pas dans des sociétés impliquées dans des activités ou opérations figurant sur la liste d'exclusion de SIFEM (p. ex. travail des enfants, armes et munitions; destruction de zones avec une haute valeur de protection). Les fonds doivent investir uniquement dans des sociétés qui ont des normes d'intégrité commerciale élevées, se conforment à toutes les lois et réglementations locales applicables et respectent les Conventions fondamentales de l'OIT. De même, les fonds doivent investir uniquement dans des entreprises qui travaillent sur des périodes raisonnables au respect des normes de performance de la Société Financière Internationale (SFI) et des Lignes directrices en matière d'environnement, d'hygiène et de sécurité (EHS). Par ailleurs, les gestionnaires de fonds sont tenus d'utiliser le cadre de développement de gouvernance d'entreprise dans la collaboration avec leurs sociétés afin d'améliorer la gouvernance d'entreprise de ces sociétés. Pour répondre à ces exigences, les gestionnaires de fonds doivent développer et mettre en œuvre des programmes portant sur la lutte contre le blanchiment d'argent (AML) et « Know your Customer » (KYC) ainsi que des systèmes de gestion spécifiques sur des questions environnementales et sociales avant de réaliser leur premier investissement. Obviam aide activement ses gestionnaires de fonds à satisfaire ces exigences.

## OBVIAM : VÉRIFIEZ-VOUS LA CONFORMITÉ DE TOUS LES INVESTISSEMENTS PAR RAPPORT AUX LIGNES DIRECTRICES ESG?

S. Bartlett : Nous nous concentrons sur les gestionnaires de fonds. Nous leur demandons de nous fournir leurs trois premiers audits environnementaux et sociaux avant d'investir. Cela vaut également pour tous les investissements qui sont associés à des risques environnementaux et sociaux élevés. Nous devons en effet nous assurer que ces gestionnaires de fonds puissent gérer correctement tous les risques ESG et de réputation. Par ailleurs, nous demandons aux gestionnaires de fonds de nous informer immédiatement en cas d'incident grave. Cette notification déclenche alors une procédure d'investigation auprès du gestionnaire du fonds mais également

fréquemment auprès de la compagnie concernée par le problème. En l'absence d'incidents graves et d'autres questions en suspens, nous recevons les rapports ESG annuels de tous nos gestionnaires de fonds. Nous examinons ces rapports et donnons notre feedback aux gestionnaires de fonds. Nous rendons également visite aux fonds et à leurs bénéficiaires de manière fréquente afin de vérifier les informations reçues.

## OBVIAM : QU'ENTREPRENEZ-VOUS LORSQUE VOUS RÉALISEZ, APRÈS L'INVESTISSEMENT, QUE LE GESTIONNAIRE DE FONDS NE SE CONFORME PAS AUX EXIGENCES ESG DE SIFEM?

S. Bartlett : Il est vrai que certains gestionnaires de fonds ont des mandats difficiles et que des incidents graves peuvent parfois se produire dans les fonds et les sociétés du portefeuille. Dans de tels cas, nous établissons un Plan d'action environnemental et social ou un Plan d'action de gouvernance d'entreprise en collaboration avec les gestionnaires de fonds. Ces plans d'action comprennent une liste de mesures correctives et d'activités, identifient les responsabilités, les estimations de coûts ainsi que les délais de mise en œuvre des différentes mesures. De la même manière, lorsque les gestionnaires de fonds constatent un problème au sein de certaines sociétés du portefeuille, ils doivent également établir des plans d'action spécifiques avec ces sociétés. En règle générale, de tels plans d'action sont mis en œuvre dans les délais convenus.

## OBVIAM : POUVEZ-VOUS DÉCRIRE LES DÉFIS AU NIVEAU DU PORTEFEUILLE?

S. Bartlett : Un grand nombre de nos gestionnaires de fonds investissent dans des entreprises familiales. Ces entreprises n'ont peut-être pas eu de conseils d'administration formels avant ces investissements. Les décisions étaient plutôt prises par les membres de la famille, souvent à la table du dîner. Même si entreprises sont dirigées par des personnes très compétentes qui s'engagent à fond dans la croissance de leur entreprise, elles ont généralement besoin de professionnaliser leur gouvernance d'entreprise. Ces changements peuvent être difficiles. Le développement de plans de succession, par exemple, peut aussi mener à des conversations pénibles, voire à des conflits, entre les membres de la famille. Les membres fondateurs peuvent se montrer réticents à laisser des «étrangers» intégrer leur conseil d'administration. Du côté des normes environnementales et sociales, les petites et moyennes entreprises familiales n'auront peut-être pas été préalablement exposées à des standards internationaux et il est possible qu'elles ne voient pas immédiatement le besoin ou l'avantage d'adhérer à des normes plus strictes que ne l'exigent les réglementations locales. Par conséquent, il est crucial que les gestionnaires de fonds soulignent l'utilité et l'importance de procéder à ces changements et de s'assurer du soutien des entreprises. D'autre part, il peut être utile de relier les exigences ESG et les services nécessaires à l'amélioration de la performance financière de l'entreprise. En se conformant aux normes environnementales et sociales, les sociétés de portefeuille peuvent acquérir des certifications internationales, et le cas échéant, les aider à accéder aux chaînes d'approvisionnement des grandes entreprises, à accroître leur compétitivité et, dans bien des cas, leur profitabilité.



## SARITA BARTLETT

Sarita Bartlett a commencé à s'intéresser à l'investissement responsable il y a plus de vingt ans alors qu'elle cherchait à combiner son expérience en économie et en finance avec sa passion pour les questions environnementales, sociales et des droits humains. Son travail inclut l'utilisation d'approches systématiques pour identifier, atténuer et gérer les risques ESG et les risques de réputation qui y sont associés, ainsi que pour identifier et promouvoir les opportunités liées aux ESG. Avant de rejoindre Obviam, elle occupait une fonction similaire au sein de la société financière de développement Norfund (Norwegian Investment Fund for Developing Countries). Elle a également développé et géré des investissements à vocation sociale au sein de Storebrand Investments. Elle a aussi dirigé les services de conseils en durabilité de KPMG en Norvège, a œuvré dans différents conseils d'administration et assumé des fonctions de conseil dans plusieurs sociétés, institutions financières et organisations à but non lucratif.